

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 15 Novembre 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	8 novembre 2021	9 novembre 2021
23	18	21		

Délibération n° 15112021-068 : Décision modificative n°4

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 15 novembre** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Martine LLEU, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE.
Membres absents non représentés :
Christèle ROBLIN, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN (donne procuration à Martine YVON), Sandrine GUIBERT (donne procuration à Jean-Pierre PARONNEAU), Fanny GRIMAUD (donne procuration à Cécile BONNIFAIT).
Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget principal 2021 de la commune de Saint-Pierre-La-Noüe,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT			
Hors Opérations			
Dépenses		Recettes	
2188 – Matériel divers atelier	+ 5 000.00		
041 – Opérations patrimoniales		041 – Opérations patrimoniales	
2151 – Voirie 2016/2017	+ 315 319.85	2151 – Voirie 2016/2017	+ 315 319.85
21312 – DPC Projet Sanitaires école	+ 3 983.04	2031 – DPC Projet Sanitaires école	+ 3 983.04
2151 – PAVE 2020	+14 820.00	2031 – PAVE 2020	+14 820.00
2111 - Frais annonces légales (2013)	+249.96	2033 - Frais annonces légales (2013)	+249.96
Opérations			
15 – Réserve foncière			
2111 – Terrains nus	- 5 000.00		
TOTAL	+334 372.85	TOTAL	+334 372.85

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** la décision modificative n°3 telle que proposée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 1115
--15112021-068-----DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/11/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans
désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 17 Novembre 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.